

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Abderrahim BAKA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anaïs BLANC	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Nurray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Dijon Développement - Demande de subvention 2015**

Par convention du 20 octobre 1994, modifiée par avenant en février 2003, puis par une convention pluriannuelle d'objectifs en février 2014, le District de l'agglomération dijonnaise auquel s'est substituée la Communauté de l'agglomération dijonnaise, puis la Communauté urbaine, a précisé ses relations avec l'association « Dijon Développement » chargée de promouvoir le territoire, dans le domaine économique.

Les missions de l'agence ont évolué et Dijon Développement met en œuvre la stratégie et la politique de développement économique du territoire, avec pour objectif principal, l'accompagnement et le développement de l'emploi et de l'activité économique, en travaillant sur plusieurs axes :

- La fidélisation et l'accompagnement des entreprises du territoire dans leurs projets de développement ou dans leurs difficultés. Plusieurs outils ont été mis en place (pour exemples : guichet unique, Instalisy...).

- La prospection et l'accueil des entreprises : depuis 2011, l'agence a mis en place un plan de prospection ciblée sur les entreprises en croissance dans les domaines d'activité où l'agglomération a de réels atouts (l'agroalimentaire, la santé, la pharmacie, les biotechnologies et le tertiaire supérieur). Le travail est mené en collaboration avec Bourgogne Développement et des prospecteurs privés (comme Régional Partner ou Geolink). Il est prévu sur 2015 de développer cette prospection, notamment sur l'Europe (Allemagne, Italie), la Chine et la Corée et en partenariat renforcé avec les autres acteurs économiques (Vitagora, Club Santé, Bourgogne Développement...).

- L'appui à la commercialisation des zones d'activités en partenariat avec le Grand Dijon et la société d'aménagement l'Eplaad, l'agence Dijon Développement commercialise les zones d'activités mises sur le marché par le Grand Dijon.

- Le marketing territorial : l'agence, pour le territoire met en place un marketing territorial adapté en participant à :

- *des salons* locaux, nationaux et internationaux (MIPIM, SIMI, SIAL, Salon de l'agriculture...), en tant qu'exposant ou visiteur,
- et en organisant :
- *des événements* : congrès, petit-déjeuners économiques, présentations du territoire,
- *des actions de communication diverses* : plaquettes, site internet, newsletter...

- Un accompagnement au développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont des éléments importants en matière d'attractivité. L'agence accompagne les projets structurants de développement, comme le rapprochement des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, la création de la SATT (Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie), le développement du nouveau campus ESC, le développement d'AgroSup Dijon, le pôle Bourgogne Vigne et Vin,...

- Un soutien et un travail avec les filières Vitagora, Technopôle Agronov, Pharmimage, Wind for future, Allizé Plasturgies, Agro Composites Entreprises...

- Un travail sur l'accompagnement des projets structurants développés par la Communauté urbaine (aéroport, technopôle « AgrOnov », Cité Internationale de la Gastronomie...).

Pour information, depuis début 2014, Dijon Développement a travaillé sur **266 dossiers actifs d'entreprises** dont **92 nouveaux dossiers créés depuis le 1er janvier 2014**.

Les dossiers sont complexes et les décisions longues.

- 23 dossiers ont abouti à un projet représentant 473 emplois (128 emplois créés) ;
- les dossiers sont suivis et travaillés principalement en collaboration avec les Collectivités Territoriales, le Grand Dijon, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or, la CCI 21, Bpi France Bourgogne, Bourgogne Développement et OSEO.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, à l'unanimité, les nouvelles orientations de Dijon Développement pour l'année 2015, ainsi que son budget prévisionnel pour permettre une réalisation optimale de l'ensemble des actions envisagées sur l'exercice.

Sur la base d'un budget prévisionnel s'élevant à 1 110 000 €, adopté par son conseil d'administration, Dijon Développement sollicite :

- de la Communauté urbaine une subvention de fonctionnement de 880 000 €, au titre de l'année 2015, soit un montant équivalent à celui attribué en 2014 ;
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or une subvention de 10 000 € ;
- du Conseil Régional de Bourgogne pour le soutien aux salons une subvention de 20 000 € ;
- de la Communauté de l'agglomération de Besançon pour leur participation au MIPIM et au SIMI, à hauteur de 100 000 €.

Une prestation de services, dans le cadre des conventions de revitalisation pour 20 000 € dont 10 000 € en 2015.

La part des cotisations des autres membres (entreprises, établissements bancaires, partenaires...) représente 5,4 % des recettes, soit 60 000 €, (soit 68 entreprises adhérentes).

Il est proposé d'attribuer à Dijon Développement, une subvention annuelle de 880 000,00 € dont le versement interviendra sur présentation d'un plan semestriel de trésorerie produit par l'association.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Développement au titre de l'exercice 2015, à 880 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement sera effectué dès le mois de mars 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.